

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Commune EVERE

M. Michel DUBOIS
mdubois@evereirisnet.be
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80

PEBEXIM

Clos Chapelle aux Champs 30

1200 BRUXELLES

date 10 -11- 2015
réf UE/MDB/29-913A
annexe 1
concerne RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES
vos réf -

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **07/10/2015**, reçue au service urbanisme & environnement le 14/10/2015, concernant le bien sis **Chaussée de Louvain 913A**, cadastré à Evere division 2, section **C75V2**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone de forte mixité le long d'un espace structurant ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme :

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements :

- La situation de droit : un permis d'urbanisme :

(réf. 2004-133) autorisé le **20/12/2005** pour la démolition d'une salle de fête désaffectée et la construction d'un immeuble à appartements de 16 logements avec rez-de-chaussée pour activités productives et sous-sol comptant 21 emplacements de stationnement ;

(réf. 2008-155) autorisé le **02/06/2009** pour la modification de la destination d'un rez-de-chaussée (activités productives en commerce). Régularisation de l'aménagement intérieur et de la répartition des logements aux étages.

Une infraction en matière d'urbanisme a été constatée le **23/06/2010** à l'encontre de l'**Association de Copropriétaires de la Résidence HESTRIA** relative à l'article 300 1^e du CoBAT : exécution de travaux visés à l'article 98 sans permis préalable :

Placement de deux antennes paraboliques en façade à rue.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du **05/11/2015**.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1^{er} étage de la maison communale (evere222@evereirisnet.be – 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à **25,00€**.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

D. BORREMANS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée

F. SAIDI
Echevine de l'urbanisme & environnement